MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2303 **19 septembre 2013**

SOMMAIRE

Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A. 110541
Champignac 110543
CHAPKA S.A 110543
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. 110543
DT Investments Holding S.A. 110540
Element Six Ventures S.à r.l. 110515
Energielux S.à r.l. 110516
Europa Quartz S.à r.l. 110540
FIDAL - Gestion & Conseils S.à r.l. 110515
Financière Figaro S.à r.l. 110539
Firmament Capital Développement 110539
GameStop Europe Holdings S.à r.l. 110520
General Vocal Lux S.à r.l. 110521
Getin International S.à r.l. 110540
Global Excellence Premium Securitization S.A. 110539
Jefferson Investments Limited 110535
Jefferson Investments Limited 110536
Jefferson Investments Limited 110537
KAG Investments Fund SICAV-FIS 110534
Keravel S.A. 110534
Kiesoffice, S.à r.l. 110533
Krakow Development S.à r.l. 110533
KSAR Investment 110521
Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l. 110534
Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l. 110535
LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l. 110537
Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l. 110536
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l. 110538
Lglobal Funds 110537
Lion/Polaris Lux 3 S.A. 110535
Lion/Polaris Lux 4 S.A. 110536
Lion Walk Property S.à r.l. 110537
LJ Andreas Trust S.A. 110506
LJ CAP I 110498
LJ CAP I 110506
Logi Holdings S.à r.l. 110515
Loxley Capital Management S.à r.l. 110537
Lumic Soparfi S.A. 110544
Lux Capital Finance Sàrl 110538
Magesta Properties S.A. 110519
Maretex S.A. 110519
Mariva S.à r.l. 110519
Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg 110544
Michel Greco S.A. 110538
Miotto Constructions S.à r.l. 110520
Mister Copy 110519
Munin Investments S.à r.l. 110519
My Way S.à r.l. 110544
Nickel S.A. 110517
Northleaf Luxembourg Holdings I S.à r.l. 110520
Oberhausen S.à r.l. 110516
Sail Multi-Strategies Fund 110541
Sasi S.A. 110542
Schroder Gaia 110541
SGBTIF 110542
Sheridan Consult S.A. 110543
Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV S.à r.l. 110542
VASCONI ASSOCIES LUXEMBOURG S.à r.l., Thomas Schinko 110517
Veolia Water Solutions & Technologies Industrial Operations, Belgium Netherlands & Luxembourg NV/SA 110518
Veolia Water Solutions & Technologies, Industrial Outsourcing, Belgium & Luxembourg NV/SA 110518
Vivai Lux S.A. 110518

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

LJ CAP I, Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 179.726.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

ANDREAS Capital SUXESKEY S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg and having its registered office at L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, (RCS Luxembourg B.43.522),

here validly represented by its managing director, Mr. Bas SCHREUDERS, director, born in Breda (Netherlands), December 12, 1954, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach.

The appearing, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "LJ CAP I" (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders
Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 25 th of June at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014

2.- The first Annual General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by ANDREAS Capital SUXESKEY S.A., prenamed.

All these shares are paid up by 25% by payments in cash such that the sum of seven thousand seven hundred and fifty (EUR 7,750.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,250.-

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at one (1) and that of the auditors at one (1).

2.- The following person is appointed as sole director:

Mr. Bas SCHREUDERS, director, born in Breda (Netherlands), December 12, 1954, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach,

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Van Thanh NGUYEN, bank employee, born in Vientiane (Laos), February 5, 1970, residing in L-2636 Luxembourg, 4, rue Léon Thyes

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.- The registered office is established in L-7619 Larochette, 10-12, Rue de Medernach.

5.- The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ANDREAS Capital SUXESKEY S.A., société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12 Rue de Medernach, (RCS Luxembourg B.43.522),

Ici valablement représenté par son administrateur délégué Monsieur Bas SCHREUDERS, directeur, né à Breda (Pays-Bas), le 12 décembre 1954, résidant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LJ CAP I" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Le siège social est établi à la commune de Larochette.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 25 ième jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par ANDREAS Capital SUXESKEY S.A., prénomméeToutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- A été appelé aux fonctions d'administrateur-unique:

Monsieur Bas SCHREUDERS, directeur, né à Breda (Pays-Bas), le 12 décembre 1954, résidant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach,

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Van Thanh NGUYEN, employé de banque, né à Vientiane (Laos), le 5 février 1970, demeurant à 2636 Luxembourg, 4, rue Léon Thyes.

4.- Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 10-12 Rue de Medernach.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121309/455.

(130147651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

LJ Andreas Trust S.A., Société Anonyme,

(anc. LJ CAP I).

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 179.726.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before M ^{e} Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "LJ CAP I", (the "Company"), with registered office in L-7619 Larochette, 10-12 Rue de Medernach, in process of being filed with the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), under section B, incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on the 09 th of August 2013, in process of being published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Van Thanh NGUYEN, director, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the Company into LJ ANDREAS TRUST SA.
2. Complete rewording of the articles of association.
3. Statutory appointments.
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to:

- change the name of the Company into LJ ANDREAS TRUST SA, and
- reword completely the articles of association, to give them the following wording:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "LJ ANDREAS TRUST SA" (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Larochette.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders
Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Décisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Second resolution

The meeting decides to:

- confirm as member of the Board of directors:

- Mr. Bas SCHREUDERS, director, born in Breda (Netherlands), December 12, 1954, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach,

- appoint as new members of the Board of directors:

- Mr. Van Thanh NGUYEN, director, born in Vientiane (Laos), February 5, 1970, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach,

- ANDREAS Management S.à r.l., a company incorporated under laws of Luxembourg and having its registered office at L-7619 Larochette, 10-12 Rue de Medernach, incorporated today by a deed of the officiating notary, in process of being filed with the RCS Luxembourg, represented in application of article 51bis of the law on commercial companies of 10 th August 1915 by Mr Bas SCHREUDERS, prenamed.

- appoint as new managing director:

Mr. Bas SCHREUDERS, director, born in Breda (Netherlands), December 12, 1954, professionally residing in Larochette, 10-12, rue de Medernach, empowered to represent the Company by his sole signature.

Their mandates will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LJ CAP I", (la "Société"), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12 Rue de Medernach, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B,, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 août 2013, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Van Thanh NGUYEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12 Rue de Medernach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en LJ ANDREAS TRUST SA.

2. Refonte complète des statuts.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de:

- changer la dénomination de la société en LJ ANDREAS TRUST SA, et
- de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1 er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de " LJ ANDREAS TRUST SA " (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Le siège social est établi à la commune de Larochette.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée:

- confirme comme membre du Conseil d'administration:

Monsieur Bas SCHREUDERS, directeur, né à Breda (Pays-Bas), le 12 décembre 1954, résidant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, Rue de Medernach

- nomme comme nouveaux membres du Conseil d'administration:

- Monsieur Van Thanh NGUYEN, directeur, né à Vientiane (Laos), le 5 février 1970, résidant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, Rue de Medernach,

- ANDREAS Management S.à r.l., une société constituée en vertu des lois du Luxembourg et ayant son siège social au L-7619 Larochette, 10-

12, Rue de Medernach, constituée en date de ce jour par un acte du notaire soussigné, en procès d'être déposé auprès du RCS Luxembourg, représenté, suivant l'application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 par Monsieur Bas SCHREUDERS, prénommé.

- nomme comme nouveau administrateur délégué:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Monsieur Bas SCHREUDERS, directeur, né à Breda (Pays-Bas), le 12 décembre 1954, résidant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, Rue de Medernach, qui aura le pouvoir de représenter la Société par sa signature unique.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 900,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Van Thanh NGUYEN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121310/488.

(130147651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013. Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121294/10.

(130147600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

FIDAL - Gestion & Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 114.410.

—

EXTRAIT

Suite à l'acte de cession de parts sociales du 20 mai 2013 lors duquel Monsieur Laurent Kehren, Responsable Administratif et Financier, né à Strasbourg (France) le 19 Juillet 1972 et demeurant à F-67870 Bischoffsheim (France) 5, rue Mozart, a cédé 61 parts sociales à M. Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 Juillet 1965, ayant pour adresse professionnelle L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Le capital social de la Société est détenu comme suit:

Monsieur Christophe Fender	124 parts sociales
Total:	124 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013107903/19.

(130131053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Element Six Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 126.070.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107837/10.

(130131551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Energielux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 29, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 159.164.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gaasch Alain
Gérant

Référence de publication: 2013107838/11.

(130131163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Oberhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.270.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 30 juillet 2013 que:

1. Monsieur Fernand Heim a été destitué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 juillet 2013

Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société en remplacement de Monsieur Heim avec effet au 30 juillet 2013, pour une durée indéterminée

2. Sont réélus gérants pour une durée indéterminée, à compter du 30 juillet 2013:

Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Monsieur Peter Dickinson, né le 1 er mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Geneviève Blauen-Arendt, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 231 val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg

Monsieur Marc Schmit, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 231 val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- James Saout
- Philip Godley
- Peter Dickinson
- Geneviève Blauen-Arendt
- Marc Schmit
- Alexandra Fantuz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112523/33.

(130136715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Nickel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.217.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, le 1 er août 2013 à 10h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de GT Fiduciaires S.A. de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'administrateur.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Thierry Hellers de son mandat d'administrateur.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Gernot Kos de son mandat d'administrateur.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur Philippe Bertolani, né le 20 septembre 1955, demeurant 2, Op de Fielzen, L-5685 Dalheim en tant qu'Administrateur.

6. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de reconduire le mandat d'Administrateur Délégué à la gestion journalière, de Monsieur Serge ATLAN, né le 27.01.1953, demeurant 5, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, avec pouvoir de signature individuel.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Philippe BERTOLANI

Monsieur Denis MINGARELLI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013112511/30.

(130136396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

VASCONI ASSOCIES LUXEMBOURG S.à r.l., Thomas Schinko, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.825.

—

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 et sur base des résolutions du Gérant de la société VASCONI ASSOCIÉS LUXEMBOURG S.à r.l.,Thomas Schinko,

- que le projet de fusion entre la société VASCONI ASSOCIÉS LUXEMBOURG S.à r.l.,Thomas Schinko (société absorbante), avec siège social à L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks (RCS Luxembourg B 165825) et la société SCHINKO ASSOCIÉS Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité de droit luxembourgeois avec siège social L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B155729 (la «Société Absorbée»), a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1248 du 31 mai 2013 (le Projet de Fusion);

1. que le point 7. dudit Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

2. qu'aucun associé de la société absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du projet de fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

4.- que la fusion a pris effet 1 er juillet 2013 et la société absorbée peut dès lors être rayée du Registre de commerce et des sociétés.

Fait à Luxembourg, le 1 er août 2013.

Référence de publication: 2013113662/24.

(130136896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Vivai Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.184.

—

Shareholder's Resolutions dated July 30, 2013

1. the resignation of Mr Fabio GASPERONI, as Director of the Company is accepted;

2. M. Pierre MESTDAGH, born on 21 st November, 1961 at Etterbeek (Belgium), private employee, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed Director of the Company, in replacement of Mr Fabio GASPERONI, with immediate effect. His mandate will lapse at the Annual General Meeting in relation with the examination of the annual accounts as at December 31 st , 2014.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire en date du 30 juillet 2013

1. la démission de Mr. Fabio GASPERONI de son mandat d'Administrateur est acceptée;

2. Mr. Pierre MESTDAGH, né le 21 Novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

VIVAI LUX S.A.

Référence de publication: 2013113671/22.

(130137010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

VWSIO BENELUX, Veolia Water Solutions & Technologies Industrial Operations, Belgium Netherlands & Luxembourg NV/SA, Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. Veolia Water Solutions & Technologies, Industrial Outsourcing, Belgium & Luxembourg NV/SA).

Adresse de la succursale: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 158.325.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de VWSIO Benelux S.A. tenue en date du 20 juin 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission en date du 01/01/2013 de Madame Farida DOULAMI, née le 18 septembre 1966 à Alger (Algérie) et domiciliée à B-9050 GENTBRUGGE, 2 Alfons Biebuycklaan, de son poste de gérant de la succursale.

Suite à cette démission, il a été décidé de nommer en remplacement Monsieur Olivier KLOPP, né le 8 décembre 1976 à Rocourt (B) et demeurant à L-9638 POMMERLOCH, 5 an der Gaass. Il occupera le poste de Directeur-représentant permanent pour une durée indéterminée et aura le pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature. Il aura donc tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci.

A l'unanimité, il a été décidé de transférer le siège social de la succursale luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 325 à l'adresse suivante: L-9999 Wemperhardt, 4 Op der Haart depuis le 1 er décembre 2012.

Il est également décidé de réduire l'objet social de la succursale à l'activité suivante:

«toutes activités de prospects de contrats d'exploitation, de vente de matériels, et de services: la commercialisation de matériel en relation avec le traitement des eaux usées»

Il en résulte d'un procès-verbal d'une AGE qui s'est tenue en date du 11 juillet 2011 que la société mère a changé de dénomination en «Veolia Water Solutions & Technologies Industrial Operations, Belgium Netherlands & Luxembourg NV/SA - En abrégé: VWSIO BENELUX» inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0475421744 et avec siège social à B-3300 Tienen, Esperantolaan 5.

Il a donc été décidé par conséquence d'adapter le nom de la succursale et de le modifier en «Veolia Water Solutions & Technologies Industrial Operations, Belgium Netherlands & Luxembourg NV/SA -En abrégé: VWSIO BENELUX».

Pour extrait sincère et conforme

Olivier KLOPP

Le représentant permanent

Référence de publication: 2013113663/32.

(130137356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Giuillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.250.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Munin Investments S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013107140/11.

(130129376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Magesta Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.939.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MAGESTA PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013107141/11.

(130129807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2013107144/10.

(130130351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Mariva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 39.731.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107146/9.

(130130277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Mister Copy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.976.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013107164/13.

(130129330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Miotto Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 27A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 149.666.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013107163/14.

(130129933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Northleaf Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.985.

—

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 26 juillet 2013, le décision suivante:

1. Nomination de M. Jeffrey Pentland, né le 31 janvier 1965, à Winnipeg. Manitoba, Canada, demeurant professionnellement au 79, Wellington Street West, sixième étage, Toronto, Ontario, M5K 1N9, Canada, en tant que gérant de classe A pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013107191/14.

(130130522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

GameStop Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.900,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 109.998.

—

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2013

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Damaso, en tant que gérant de classe A, avec effet au 26 avril 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A, avec effet au 26 avril 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 26 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 26 avril 2013, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Gérants de classe B:

Monsieur Michael van den Berg

Monsieur Michael L. Nichols

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

GameStop Global Holdings Sàrl

Référence de publication: 2013107917/26.

(130130833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

General Vocal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.522.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2013:

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Christophe Laguerre, employée privée, résidant professionnellement au 132, Rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg, gérant de fa société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Christophe Laguerre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Stéphane Weyders, employée privée, résidant professionnellement au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Stéphane Weyders prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013107924/24.

(130131452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

KSAR Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.200.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15-17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 179.304.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Alexandre Krivine, born in Neuilly Sur Seine, France, on 4 July 1967, with personal address at 74, boulevard de la Croisette, F-06400 Cannes, France (indifferently Mr Krivine or the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Ms Marie Arnaud, avocat, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the basis of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

Such proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder is the sole shareholder and holds all of the six thousand two hundred (6,200) issued and outstanding shares, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, in KSAR Investment, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 15, rue Armengaud, F-92210 Saint Cloud, France, and registered with the Trade and Companies Register of Nanterre under registration number 509 690 160 (the Company), so that the Sole Shareholder may validly consider and resolve on all the items composing the following agenda;

2. that by written resolutions of the Sole Shareholder validly adopted on 25 July 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office (siège statutaire), principal establishment and central administration (administration centrale) of the Company from Saint Cloud, France, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as from the date hereof (the Migration) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance, and that all formalities required under the laws of France in order to give effect to the Migration have been duly, legally and validly performed;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. that it transpires from both (i) the balance sheet included in the audited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012 (the Balance Sheet), and (ii) a certificate executed by the sole manager of the Company dated 29 July 2013 (the Certificate), that (x) as at 29 July 2013, the net assets of the Company amount at least to the value of the share capital of the same, and (y) since the date of the Balance Sheet and as at the date hereof, no material change in the business and affairs of the Company has occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially incorrect and does not provide for a true and fair view of the Company's financial position as of the date hereof. A copy of both the Balance Sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

4. that the Sole Shareholder shall resolve on the following agenda:

1) Acknowledgment of (i) the terms of the written resolutions of the Sole Shareholder dated 25 July 2013 deciding to transfer the registered office (siège statutaire), the principal establishment and the central administration (administration centrale) of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) the fact that all the necessary steps in France to transfer the registered office (siège statutaire), the principal establishment and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg have been validly taken;

2) Transfer of the registered office (siège statutaire), the principal establishment and central administration (administration centrale) of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 2:15 p.m. (CET) on the date of the present deed passed for this purpose, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;

3) Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the corporate name "KSAR Investment" and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office (siège statutaire), principal establishment and central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

4) Full restatement of the Company's articles of associations so as to ensure their compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a company subject to and governed by the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

5) Approval of the Company's (interim) opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company, as well as of the issued and fully paid-up share capital of the Company;

6) Acknowledgement of the resignation of Mr Alexandre Krivine as the sole manager of the Company under French law, and appointment of Mr Alexandre Krivine as the new sole manager of the Company further to the Migration;

7) Establishment of the registered office (siège statutaire), principal establishment and central administration (administration centrale) of the Company at 15-17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8) Delegation of authority in relation to the items contemplated above.

5. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge (i) the content of the written resolutions of the Sole Shareholder dated 25 July 2013 deciding to transfer the registered office (siège statutaire), the principal establishment and the central administration (administration centrale) of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) the fact that all formalities required under the laws of France to transfer the registered office (siège statutaire), the principal establishment and the central administration (administration centrale) of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg have been duly and validly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office (siège statutaire), principal establishment, central administration (administration centrale) and place of effective management of the Company from France to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as from the date of the present deed, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall (i) adopt the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the corporate name "KSAR Investment", (ii) accept the Luxembourg nationality, and (iii) as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company, as the same used to exist under the laws of France, into articles of association of the Company (the Articles of Association) so as to conform such Articles of Association to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1. Form and number of shareholders. There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

2. Name of the Company. The Company exists under the corporate name of "KSAR Investment".

3. Corporate purpose of the Company. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

6. Share capital.

6.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at six million two hundred Euros (EUR 6,200,000.-), represented by six thousand two hundred (6,200) shares having a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each (each a Share and together the Shares).

6.2 Capital surplus

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new Shares will be booked in a "capital surplus" account at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting according to provisions of Article 17, any Shares of the Company.

7. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

8. Profit sharing. Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

9. Form and rights of the shares - Register of shareholders. The Shares of the Company, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearers Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

10. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

11. Repurchase and redemption of shares. The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

13. Management. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of managers. The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

14. Binding signature and representation. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) manager of the Company.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

15. Liability of the manager(s). The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

16. General Meetings of Shareholders. An annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

17. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

18. Financial year. The Company's financial year starts on first (1 st) January and ends on thirty-first (31 st) December of each year.

19. Financial statements. Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

20. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

21. Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

22. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - External auditor (réviseur d'entreprises agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders. These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's opening balance sheet, mirroring the (interim) closing Balance Sheet of the Company and reflecting the financial position of the Company before the Migration.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company, and of the issued and fully paid-up share capital of the Company result from the aforementioned Balance Sheet.

The Sole Shareholder acknowledges that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership of the Company, which shall continue to own all its assets and continues to be obliged by any and all of its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder declares that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the total nominal amount of the issued share capital of the Company as stated in its Articles of Association.

The Sole Shareholder acknowledges that further to the completion of the Migration, all of the six thousand two hundred (6,200) shares of the Company, having a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, representing the entire share capital of the Company, which amounts to six million two hundred Euros (EUR 6,200,000.-), are held by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr Krivine as sole manager of the Company, as the same existed under French law before the Migration being effected, and to appoint, as of the date of the present deed, Mr Krivine as the new sole manager of the Company for an unlimited duration, further to the Migration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office (siège statutaire), principal establishment and central administration (administration centrale) of the Company at 15-17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower, and to the extent necessary to ratify, the performance by the newly appointed sole manager of the Company as well as Mr Richard Ledain Santiago or Ms Marie Arnaud (each an Attorney), each acting individually under his/her sole signature in the name and on behalf of the Company, with respect to any and all actions which are necessary or useful to the implementation of the Migration, and in particular to (i) make, sign, execute, deliver and perform any and all documents, certificates, instruments, notices, applications, forms, declarations, confirmations, acknowledgements, letters, certificates, and agreements relating to and required or desirable for the purpose of the Migration, on the terms and conditions and in the manner as the Attorney may in his/her absolute discretion think fit and in the best corporate interest of the Company, (ii) proceed with the creation of any register of shares, and (iii) perform any necessary filings and publications with any relevant authorities in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement - Costs

The notary executing this deed expressly confirms that these Articles of Association comply with the provisions of article 27 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same Proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the Proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said Proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre Krivine, né à Neuilly Sur Seine, France, le 4 juillet 1967, dont le domicile personnel est sis 74, boulevard de la Croisette, F-06400 Cannes, France (Indifféremment Monsieur Krivine ou l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Melle Marie Arnaud, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration signée sous seing privé (le Mandataire).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le Mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte à l'effet d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. que l'Associé Unique est l'associé unique de, et détient l'ensemble des six mille deux cents (6.200) parts sociales, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, dans la société KSAR Investment, une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois de France, dont le siège social est sis 15, rue Armengaud, F-92210 Saint Cloud, France, et dont le numéro d'identification unique est le 509 690 160 RCS Nanterre (la Société), de sorte que l'Associé Unique peut valablement considérer et de prononcer sur les points composant l'ordre du jour suivant;

2. qu'aux termes des résolutions écrites de l'Associé Unique valablement adoptées le 25 juillet 2013, dont la copies demeurera attachée au présent acte, il a été décidé de transférer le siège statutaire, l'établissement principal ainsi que l'administration centrale de la Société de Saint Cloud, France, vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes (la Migration) sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, en assurant la complète continuation de la personnalité juridique de cette dernière, et que l'ensemble des formalités requises conformément aux lois de France à l'effet de réaliser la Migration ont été dûment, légalement et valablement accomplies;

3. qu'il résulte (i) du bilan actif et passif inclus dans les comptes annuels audités de la Société établis au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2012 (le Bilan), et (ii) d'un certificat signé par le gérant unique de la Société en date du 29

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

juillet 2013 (le Certificat), que (x) au 29 juillet 2013, l'actif net de la Société est au moins égal à la valeur du capital social de cette dernière, et (y) depuis la date du Bilan et ce, jusqu'à la date du présent acte, aucun changement matériel dans l'activité et les affaires de la Société n'est intervenu qui serait de nature à faire que le Bilan est devenu matériellement incorrect et qu'il ne refléterait pas de manière vraie et sincère la situation financière de la Société à la date des présentes. Une copie du Bilan ainsi que du Certificat, après avoir été signés ne varietur par le Mandataire et le notaire soussigné, demeureront attachés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement;

4. que l'Associé Unique est appelé à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour qui suit:

1) Prise d'acte (i) des termes des résolutions écrites de l'Associé Unique en date du 25 juillet 2013 décidant de transférer le siège statutaire, l'établissement principal ainsi que l'administration centrale de la Société depuis la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) le fait que l'ensemble des étapes nécessaires au transfert du siège statutaire, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg ont été validement réalisées;

2) Le transfert du siège statutaire, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société depuis la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de 14h15 (CET) à la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité juridique de cette dernière;

3) Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale «KSAR Investment», et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège statutaire, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg;

4) Refonte intégrale des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, du fait que la Société devienne une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, et soit gouvernée para loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

5) Approbation du bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société et confirmation de la description ainsi que de l'existence de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société, et du capital social souscrit et intégralement libéré de la Société;

6) Prise d'acte relative à la démission de Monsieur Alexandre Krivine en sa qualité de gérant unique de la Société sous le droit français, et nomination de Monsieur Alexandre Krivine en qualité de gérant unique de la Société suite à la Migration;

7) Etablissement du siège statutaire, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 15-17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8) Délégation de pouvoirs en relation avec les points considérés ci-dessus.

5. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) du contenu des résolutions écrites de l'Associé Unique en date du 25 juillet 2013 décidant du transfert du siège statutaire, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société depuis la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) du fait que l'ensemble des formalités requises par les lois de France à l'effet de procéder au transfert du siège statutaire, de l'établissement principal, et de l'administration centrale de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg ont été dûment et valablement réalisées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège statutaire, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes, sans que la Société ne soit dissoute et en assurant la pleine continuation de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société (i) adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la dénomination sociale «KSAR Investment», (ii) acceptera la nationalité luxembourgeoise, et (iii) sera à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts) à l'effet de mettre lesdits Statuts en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts refondus de la Société auront ainsi, dans leur version française, la teneur suivante:

1. Forme et nombre d'associés. Il est constitué par la présente entre l'(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun un Article et ensemble les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux société commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsque la Société n'a qu'un (1) seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

2. Dénomination de la Société. La Société existe sous la dénomination sociale de «KSAR Investment».

3. Objet social de la Société. La Société a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la détention, l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment, et sans y être limitée, par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie desdits biens en faveur de ou au profit de tiers à l'effet de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des titres de créance, obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes ou de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 40 applicables en matière de modification des présents Statuts.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil de Gérance a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considérera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

6. Capital social.

6.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent mille Euros (EUR 6.200.000,-), représenté par six mille deux cents (6.200) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

6.2 Capital surplus

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera comptabilisé dans un compte «capital surplus», au choix du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant (le Capital Surplus) en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus est uniquement disponible (i) à des fins de distributions, soit par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière à(aux) la(les) catégorie(s) de Parts Sociales à laquelle(auxquelles) il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Parts Sociales en l'absence d'allocation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Parts Sociales de la catégorie y relative, le cas échéant, ou, en l'absence d'une telle allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 40, toutes Parts Sociales de la Société.

7. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément aux règles prévues pour la modification des présents Statuts.

8. Participation aux bénéfices. Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

9. Forme et droits attachés aux parts sociales - Registre des associés. Les Parts Sociales de la Société, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écarter tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira par les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

10. Transfert de parts sociales. Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 40 sont applicables.

12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature par tout membre du Conseil de Gérance. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

14. Signatures autorisées et représentation. La Société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature d'un (1) seul gérant de la Société.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil de Gérance pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil de Gérance, et qui auront tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désigné comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil de Gérance est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

15. Responsabilité du(des) gérant(s). Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

16. Assemblées Générales des Associés. Une Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

20. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

21. Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés. Les présents Statuts sont interprétés conformément à et sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties au-dit pacte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de la Société, reflétant le Bilan (intérimaire) de clôture de la Société, lequel reflète la situation financière de la Société avant la Migration.

L'Associé Unique prend note du fait que la description et l'existence de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société, ainsi que de son capital social émis et intégralement libéré résulte du Bilan mentionné ci-dessus.

L'Associé Unique prend note du fait que l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société, sans limitation, demeureront la propriété de la Société, qui continuera de détenir l'ensemble de ses éléments d'actif, et continuera d'être tenue de l'ensemble de ses éléments de passif ainsi que de toutes ses obligations.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale des éléments d' actif et de passif de la Société correspond au moins à la valeur nominale totale du capital social de la Société tel que mentionné dans ses statuts.

L'Associé Unique prend note du fait que suite à la réalisation de la Migration, l'ensemble des six mille deux cents (6.200) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, qui s'élève à la somme de six millions deux cent mille Euros (EUR 6.200.000,-) est détenu par l'Associé Unique.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Monsieur Krivine en sa qualité de gérant unique de la Société, telle que celle-ci existait sous le droit français préalablement à la réalisation de la Migration, et de nommer, à

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

compter de la date des présentes, Monsieur Krivine en qualité de nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée, suite à la réalisation de la Migration.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège statutaire, l'établissement principal ainsi que l'administration centrale de la Société au 15-17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir, et dans la mesure nécessaire, de ratifier la réalisation par le gérant unique de la Société nouvellement nommé, ainsi que par Monsieur Richard Ledain Santiago ou Mademoiselle Marie Arnaud (chacun un Représentant), agissant chacun individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, toutes actions nécessaires ou utiles à la réalisation de la Migration et en particulier à l'effet de (i) faire, signer, exécuter, délivrer et réaliser chacun et tous les documents, certificats, instruments, notices, applications, formulaires, déclarations, confirmations, constatations, lettres, et accords en relations avec et requises ou nécessaires à la Migration, selon les termes et conditions et de la manière que le Représentant, en toute discrétion, jugera adéquate, et dans le meilleur intérêt de la Société, (ii) procéder à la création de tout registre de parts sociales, et (iii) réaliser tout dépôt ou toute publication nécessaire auprès des autorités compétentes à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Le notaire instrumentant cet acte confirme expressément que les Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève approximativement à quatre mille Euros.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes contenant 2 blancs batonnets.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. KRIVINE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35770. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013114058/678.

(130138816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Krakow Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.648.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114054/10.

(130138089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Kiesoffice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.319.

—

Par la présente je vous fais part de ma décision de démission de mes fonctions de gérant de la société KIESOFFICE SARL B 156.319 en date du 1 er août 2013.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013. Benoît ANDRIANNE.

Référence de publication: 2013114052/10.

(130138454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Keravel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.173.

—

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Aout 2013.

Référence de publication: 2013114051/11.

(130138500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

KAG Investments Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.696.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2013

L'Assemblée Générale clarifie la durée des mandats de Monsieur Grzegorz Lellek, administrateur de classe A et Monsieur Jacek Wolak, administrateur de classe B, nommés pour une «durée indéterminée», le 4 avril 2012.

Conformément à l'article 51 de la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif aux Sociétés Anonymes, les administrateurs sont nommés pour une période déterminée par l'assemblée générale. Le terme de leur mandat ne peut excéder six ans...

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide qu'il y a lieu de modifier et remplacer la mention «durée indéterminée» par «durée déterminée», en sorte que les mandats de Monsieur Grzegorz Lellek, administrateur de classe A et Monsieur Jacek Wolak, administrateur de classe B expireront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A., dont le siège social est situé au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) venant à échéance lors de cette assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KAG Investments Fund SICAV-FIS

Référence de publication: 2013114055/23.

(130138629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.898.

—

Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 6 août 2013 que cinq cents (500) parts dans la Société détenue par Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172657 ont été cédées le 6 août 2013 à MGP Empire S.à r.l., ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149757.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP Empire S.à r.l.: 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013114061/21.

(130138369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.923.

—

Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 6 août 2013 que cinq cents (500) parts dans la Société détenue par Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172657 ont été cédées le 6 août 2013 à MGP Empire S.à r.l., ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149757.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP Empire S.à r.l.: 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013114062/21.

(130138368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Jefferson Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.744.

—

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON INVESTMENTS LIMITED (UK) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013114038/12.

(130138384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

—

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 1 er août 2013

En date du 1 er août 2013, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat. L'actionnaire unique a pris note du changement de la forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative sous la dénomination sociale de «PricewaterhouseCoopers».

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

A cette même date, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B et Vice- Président du Conseil d'Administration de la société et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., représentée par Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet immédiat

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme administrateur B Madame Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et Monsieur Michael Verhulst né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce avec effet immédiat

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 août 2013.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013114073/28.

(130138624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.173.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.
Leggett & Platt Luxembourg Finance Company S.à r.l.
Johannes L.de Zwart
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013114068/14.

(130138570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Jefferson Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.744.

—

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON INVESTMENTS LIMITED (UK) au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013114037/12.

(130138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

—

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 1 er août 2013

En date du 1 er août 2013, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé sortant, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, et ce avec effet immédiat. L'actionnaire unique a pris note du changement de la forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative sous la dénomination sociale de «PricewaterhouseCoopers».

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

A cette même date, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B et Vice- Président du Conseil d'Administration de la société et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., représentée par Monsieur Johan Dejans, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé de nommer comme administrateur B Madame Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et Monsieur Michael Verhulst né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce avec effet immédiat

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2014, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 août 2013.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013114074/28.
(130138623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lion Walk Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l.).
Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.204.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013114072/14.
(130138226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Jefferson Investments Limited, Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 112.744.

—

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON INVESTMENTS LIMITED (UK) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013114039/12.
(130138386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lglobal Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 160.733.

—

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 17 juin 2013

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration a été informé de la décision de Mr Simon Richard FLOOD de terminer son mandat d'administrateur avec effet à la date de nomination d'un nouvel administrateur.

COOPTATION D'ADMINISTRATEUR

En raison de cette démission, le Conseil d'administration décide de coopter Mme Patricia CHAN, résidant professionnellement au 65 Chulia Street, #18-01 OCBC Centre, Singapour 049513, en tant qu'administrateur, en remplacement de Mr Simon Richard FLOOD, avec effet à la date d'approbation de son dossier par la CSSF pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013114088/16.
(130138115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Loxley Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 174.656.

—

Suite au contrat de cession de parts du 25 juillet 2013, des parts sociales ont été transférées comme suit:

Monsieur Luca Bassani Antivari, né le 24 novembre 1956 et résidant professionnellement à 8, rue du Colonel Bellando de Castro, MC-98000 Monaco-Ville a transféré 12.500 parts sociales à Loxley Management Group LLC, DOS ID 3434460.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 07.08.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Loxley Capital Management S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013114077/15.

(130138317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion N°53 du 10 juillet 2013 du Conseil d'administration Michel Greco S.A.

[...]

Considérant que:

- les statuts coordonnés de Michel Greco S.A. stipulent dans l'article 10 qu'«en cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement, conformément aux dispositions légales», alors que l'assemblée générale suivante «procède à l'élection définitive»;

- deux places d'administrateurs sont désormais vacantes suite à la démission de M. Jean-Marie Schanck en tant que membre du Conseil d'administration en date du et avec effet au 3 avril 2013 et celle de M. Joseph Hoffmann en date du 10 juillet 2013 avec effet au 1 er août 2013;

- les dispositions de l'article 19 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée exigent que toute modification dans le chef des membres des organes d'administration, de gestion et de surveillance doit être communiquée au préalable à la CSSF;

- Le Conseil d'administration décide, sous réserve de l'approbation par la CSSF, la cooptation de Madame Hjoerdis Stahl, née le 3 avril 1966 à Ponce, Puerto Rico, adresse professionnelle 38, Place de la Gare, L-2998 Luxembourg, avec effet au 1 er août 2013 comme membre du Conseil d'administration de Michel Greco S.A..

[...]

Référence de publication: 2013114097/23.

(130137851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.333.936,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 155.995.

—

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2013:

- acceptation de la démission en tant que gérant B de la Société avec effet au 11 juin 2013 de Manacor (Luxembourg) S.A.; et

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par le gérant unique Monsieur William Houvert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013114078/20.

(130138068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.

Johannes L.de Zwart

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013114069/14.

(130138568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Firmament Capital Développement, Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.838.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 157.483.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 1 er juillet 2013 que le mandat des Administrateurs suivants a été renouvelé et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Antoine FREY, Administrateur de catégorie A
- Monsieur Philippe SALPETIER, Administrateur de catégorie B
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Administrateur de catégorie B

De plus, il a été décidé de reconduire le mandat de la société REVICONSULT S.à r.l dans ses fonctions de Commissaire et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013114686/20.

(130138848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114674/10.

(130139092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Global Excellence Premium Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 158.257.

—

Extrait des résolutions prises le 1 er Août 2013

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stephane ALLART, démissionaire.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette decision.

Marc THEISEN / Claude ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114707/15.

(130139527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.342.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114706/10.

(130139361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

DT Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.536.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 31 juillet 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 31 juillet 2013, que:

Après avoir constaté que Madame Chloé Gaubert s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 31 juillet 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Agnes Ludász, employée privée, née à Kerepestarcsa (Hongrie) le 19 septembre 1982, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 31 juillet 2013, en remplacement de Madame Chloé Gaubert, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.
DT INVESTMENTS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013115385/19.

(130140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Europa Quartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.639.

—

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales, signé en date du 6 août 2013, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé quatre cent quatre vingt dix-neuf (499) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate IV S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales, signé en date du 6 août 2013, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ERE III – N°2 S.à r.l., sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé une (1) part sociale de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate IV (No2) S.à r.l., précitée, en sorte que, suite à ces transferts:

1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

2) ERE III – N°2 S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

3) Europa Real Estate IV S.à r.l., précitée, détient désormais quatre cent quatre vingt dix-neuf (499) parts sociales de la Société; et

4) Europa Real Estate IV (No2) S.à r.l., précitée, détient désormais une (1) part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 9 août 2013.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013115391/27.

(130140348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

BLL K + D, Boschat-Laveix Luxembourg Klenschen + Diren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 124.499.

—

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111907/9.

(130136245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

—

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Eric Bertrand, nominé en date du 26 février 2013 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Eric Bertrand est désormais la suivante:

Vault 14, Level 2

Valletta Waterfront

Floriana

FRN 1914 Malta

Luxembourg, le 26 juillet 2013.
Gary Janaway
Authorised Signatory

Référence de publication: 2013112704/18.

(130135742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Sail Multi-Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 81.256.

—

EXTRAIT

Les Administrateurs de Sail Multi-Strategies Fund ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 13 juin 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Yan-Yan Li et Madame Kim Ching Choy comme Administrateurs de la Sicav avec effet au 31 juillet 2013.

- de co-opter Messieurs John Hamrock (demeurant en Irlande, Alexandra House, The Sweepstakes 1, Ballsbridge, Dublin 4) et Udomsith Kriengprarthana (demeurant aux Etats-Unis, 45 Rockefeller Plaza, Suite 1900, NY 10111, New - York) comme administrateurs avec effet au 31 juillet 2013 en remplacement de Monsieur Yan-Yan Li et Madame Kim Ching Choy.

Pour SAIL MULTI-STRATEGIES FUND
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013112693/19.

(130136743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sasì S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.934.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 31 juillet 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Monsieur Emanuele Bozzone, demeurant au 12 Via Emilio Bossi à CH-1830 Chiasso.

* Maître Cécile Hestin, demeurant au 22 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

* Maître Philippe Morales, demeurant au 22 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., avec siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le conseil d'administration en date du 31 juillet 2013 que Monsieur Emanuele Bozzone, demeurant au 12 Via Emilio Bossi à CH-1830 Chiasso, a été réélu Président de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013112696/25.

(130135581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.509.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112681/10.

(130135608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SGBTIF, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.596.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat de 3 Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre MARUCCHI (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2019).

- Monsieur Thierry BODSON (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2019).

- Monsieur Yves CACCLIN (Administrateur - renouvellement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2019).

Cinquième résolution

Approbation de ne pas renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.
SGBTIF S.A.

Référence de publication: 2013112709/25.

(130136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Sheridan Consult S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.489.

—

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013112712/12.

(130136365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 353.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

—

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société, prises en date du 22 juillet 2013, que:

- Ms. Johanna Ruth Hartley, né le 6 mars 1975 à Coventry (Etats-Unis), avec adresse au Al. Kasztanowa 44 D, 30-227 Krakow, Pologne, a été nommée gérante de type B de la Société, avec effet au 22 Juillet 2012 et pour une durée indéterminée;

- Mr. Chris Nicholas a démissionné de sa fonction de gérant de type B de la Société, avec effet au 28 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2013.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013115327/17.

(130140640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Champignac, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.675.

—

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013115344/11.

(130140271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

CHAPKA S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.373.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 août 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013115345/11.

(130140189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.529.

—

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013107123/11.

(130129548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lumic Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 150.584.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013107101/12.

(130130053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

My Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 177.752.

—

L'an deux mille treize, le deux août,

Les associés de la société à responsabilité limitée MAY WAY SARL – RCB N° 177752 16 Rue du Dix Septembre L-4320 ESCH/ALZETTE, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

- Ordre du jour:

Démission de la gérante technique

Première résolution:

Madame AMARAL MOURATO Cristina Maria – demeurant 1 Rue des Rosiers L-4484 SOLEUVRE – démissionne de son poste de gérante technique de la société MY WAY SARL.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 H 00.

NEVES CORREIA Marta Alexandra / FERREIRA LOUREIRO Marco Alexandre.

Référence de publication: 2013111456/17.

(130135510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck